

les vacances, pour se connaître mieux, pour étudier ensemble les réformes, les progrès que peut comporter le régime d'éducation de leurs maisons d'éducation, soit pour l'enseignement, soit pour la direction morale de la jeunesse.

Cette année la réunion a eu lieu à Angers, et comptait 150 représentants des collèges catholiques, qui se sont partagés en six commissions.

Nous résumons les conclusions de la Commission de l'enseignement religieux :

“ La Commission entend bien que l'enseignement religieux ne sera pas donné seulement dans une classe spéciale de religion ; aussi s'est-elle cherché à préciser le rôle qui revient dans cette tâche importante : 1° au professeur de philosophie, qui devra s'appliquer à démontrer à ses élèves la valeur de la raison humaine, les preuves de l'existence de Dieu, la dépendance de la morale à l'égard de Dieu, qui en est non seulement la sanction, mais le principe ; 2° au professeur d'histoire, vigilant à ne donner à ses élèves aucun livre écrit dans un esprit de malveillance à l'égard de l'Eglise ; loyal dans l'exposé des faits, plus soucieux de dégager la dignité de l'Eglise qu'appliqué à dissimuler les défaillances humaines des gens d'Eglise ; moins préoccupé peut-être de répondre aux attaques dont elle est l'objet et plus jaloux de la faire admirer et aimer dans la vie de ses saints ; 3° au professeur de sciences, dont le souci ne sera jamais de laisser ignorer les affirmations de la science moderne, mais bien de dégager dans ses prétentions ce qui lui appartient et ce qui n'est pas de son ressort ; de sauvegarder la métaphysique, les questions qui intéressent la vie, l'intelligence et la liberté pour lesquelles les découvertes les plus récentes n'ont rien produit de décisif ni de nouveau. ”

Rentiers

Ils n'ont pas le droit de placer leurs capitaux dans une affaire malhonnête sans autre souci que celui de l'intérêt ou du dividende.

Ils doivent faire un choix judicieux de leurs fournisseurs, afin de ne pas favoriser les ennemis de la cause catholique, c'est au reste, ce que doivent faire tous les catholiques.

Le rentier doit accepter les tâches qui ne sont pas rémunérées